

**Informations de rentrée (un exemplaire par famille), année 2025-2026,
École publique Louise Michel, Regroupement Pédagogique Communal d'ALBON**

Personnel enseignant : *Petite section :* France Alléon *Moyenne section :* Cécile Rodet
Grande Section : Céline Robert *CP :* Lucie Fonton et Chloé Michaud (les jeudis) *CE1 :* Mélanie Benoit-Cattin
Direction et CE2 : Laurence Vilcot-Tabarin, déchargée de sa classe à 1/3 temps par Marine Bessenai (*tous les jeudis + certains vendredis*)

Agents :

=> **ATSEM :** Laurence Gros, Nathalie Vallet et Mireille Bancel (remplaçante de Sylvie Gélus)
=> **Autres agents** (cantine, ménage, étude surveillée, remplacement d'ATSEM) : Sonia Berthon, Chantal Cettier, Laurence Rostaing, Anne Montana...

AESH (accompagnatrices handicap) : Mmes Stéphanie Godinas-Zappala et Hélène Bruère ;

Service civique : en attente de candidature

Vous pouvez rencontrer l'enseignante de votre enfant sur rendez-vous en utilisant son cahier de liaison qui doit toujours rester dans son cartable. La directrice reçoit **le jeudi** sur rendez-vous (et certains vendredis sur planning).

Coordonnées : ☎ **04 75 31 03 98** / ✉ ce.0260529j@ac-grenoble.fr

Vous pouvez nous téléphoner **sans déranger** : le matin de préférence entre 8h00 et 8h15 (enfant malade...) ou entre 13h20 et 13h50.

Horaires à respecter pour un bon fonctionnement de notre établissement :

<i>École Louise Michel</i>	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>
Accueil par les enseignantes	8h20 à 8h30	8h20 à 8h30	8h20 à 8h30	8h20 à 8h30
Classe le matin	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
Accueil par les enseignantes	13h50 à 14h	13h50 à 14h	13h50 à 14h	13h50 à 14h
<i>Pour les PS :</i> retour possible vers 15h05 après la sieste à la maison				
Classe l'après-midi	14h à 16h30	14h à 16h30	14h à 16h30	14h à 16h30

Services payants sur inscription, organisés par la Mairie : garderie périscolaire de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h15 en salle 1 au rez-de-chaussée. L'étude surveillée est destinée aux CE2, CM1 et CM2 dans l'atelier de l'étage jusqu'à 18h15.

La cantine et son organisation sont gérées par la Mairie. Les repas sont livrés par la société Guillaud le matin. Pendant les temps de cantine (attente, repas, jeux dans la cour), vos enfants sont **sous la responsabilité du personnel de cantine**, employé par la Mairie. Si besoin, vous pouvez joindre les agents concernés.

Numéro pour joindre un agent de la **cantine** : ☎ **09 67 01 03 98**

Gestion du compte portail-famille : Mme Brutier à la mairie au ☎ **04 75 23 23 68** ou **04 75 03 12 71**

Les réajustements périscolaires sont surfacturés, attention aux délais d'inscriptions.

Pour les enfants qui utilisent le transport scolaire : Les horaires à respecter sont les suivants :

Le matin : départ de St Martin à 8h15.
--

IMPORTANT : En cas de retard du transport, les enfants ne doivent pas repartir mais se rendre à l'école à proximité de l'arrêt de car. En cas d'évacuation de l'école avec le car du transport scolaire et donc avant l'heure de sortie habituelle des classes (intempéries et /ou décisions préfectorales), tous les enfants qui ont une carte de transport scolaire et qui n'habitent pas à Albion St Romain prendront le car et seront accueillis à l'école de St Martin des Rosiers.

Infos transport : antenne régionale, nouveau numéro ☎ **04 8000 7000**

Mesures de sécurité (vigipirate / incendie) : éviter les attroupements aux abords de l'école. Dans l'année, les enfants et le personnel de l'école effectueront des exercices pour apprendre à réagir aux différents signaux d'alerte, à évacuer les locaux ou à se confiner dans le calme.

Entrées et sorties des élèves (réfléchies en conseil des maitres de pré-rentrée, pour limiter les attroupements et croisements) :

=> **Entrées des enfants de PS, MS et GS : le matin :** par le hall puis couloir et accueil dans la classe ;

l'après-midi : par le portail de maternelle ; puis accueil par la porte de la classe qui donne sur la cour.

=> **Sorties des enfants de PS, MS et GS :** par la porte de leur classe donnant sur la cour maternelle avec les personnes mentionnées sur la fiche de renseignements.

=> **Entrées du matin et sorties des CP, des CE1 et CE2 :** par le portillon de la cour élémentaire.

=> **Entrée de l'après-midi des CP, des CE1 et des CE2 :** entrée par la porte arrière de l'école pour un accueil en classe.

Ces modalités d'accueil pourront être revues en cours d'année.

En cas de retard en début de demi-journée, l'enfant doit être accompagné jusqu'à un adulte de l'école.

Rappels : => **les élèves ne sont plus sous la responsabilité des maitresses** : après l'heure de la sortie pour les plus de 6 ans / une fois remis à un adulte pour les moins de 6 ans. => Rappel de notre règlement : l'usage des jeux présents dans la cour (toboggan...) est strictement réservé aux temps scolaires. **Aucun enfant scolarisé ou non dans notre école ne doit les utiliser aux moments des entrées et sorties de classe.**

Collations individuelles

Nous rappelons aux parents *l'importance du petit-déjeuner* avant une longue matinée d'apprentissages.

Pour les enfants se levant tôt et/ou mangeant au 2nd service de cantine, une collation est tolérée, composée de fruits secs ou frais coupés en morceaux, dans une boîte au nom de l'enfant. En lien avec le périscolaire, nous encourageons la réduction des déchets (emballages résiduels) et leur tri. Bien entendu, nous espérons que vous veillerez à l'équilibre nutritionnel et écologique quel que soit le moment de prise alimentaire.

Objets personnels (rappel de notre règlement) : Les objets de valeur, jouets, cartes, etc... sont interdits à l'école. Bijoux à limiter pour des raisons de sécurité et risque de perte. **Les objets « de confort » ne sont pas souhaitables** (bracelets anti-moustiques, baumes à lèvres, porte-clés fantaisie...). Nous nous réservons le droit de les mettre de côté.

Santé : Pour tout problème médical ou allergie : merci de rencontrer l'enseignant et/ou la directrice. Hors protocole pour soin particulier (PAI), **aucun médicament ne peut être donné dans l'enceinte de l'école**, ni sur le temps scolaire, ni sur le temps périscolaire (dont cantine).

Assiduité des élèves (rappel de notre règlement) : A l'école maternelle, qui n'est pas un lieu de garderie mais d'apprentissage, et bien sûr à l'école élémentaire, **l'inscription implique assiduité et obligation scolaire**. Toute absence doit être signalée *au moins oralement* le jour même (si possible avant 8h20). **Les motifs d'absence considérés comme valables sont notamment les suivants** : maladie de l'enfant, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des moyens de communication. En cas d'absences ou retards répétés et injustifiés (4 demi-journées dans le mois), l'équipe enseignante par le biais de la directrice sera amenée à prévenir notre Inspectrice de l'Éducation Nationale ou les services compétents.

Continuité pédagogique : En cas d'absence, on transmet au jour le jour le travail manqué à partir du CP, dans une pochette / voire des compléments par mail. En maternelle, ce n'est envisagé que pour des absences longues.

Absence d'un enseignant : Dans la mesure du possible, l'Inspection envoie un remplaçant le jour même. Dans le cas contraire, les parents sont invités à chercher une solution de garde pour leur enfant. Les enfants qui restent à l'école sont répartis dans les autres classes (accueil coopératif qui alourdit les effectifs des autres classes).

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) : Les élèves travaillent 24 heures par semaine sur 4 jours. Des séances d'APC pourront être proposées avec l'accord des parents pour certains élèves. Les formulaires d'autorisation seront transmis pour la période concernée.

Fournitures scolaires : Pour l'école primaire, le matériel individuel et collectif est fourni par l'école (sauf le cartable et les trousse) mais le remplacement en cas de perte, de forte usure ou de dégradation est à la charge des familles. Si nous vous demandons de couvrir certains manuels, fichiers et/ou cahiers : *attention à ne pas scotcher sur la couverture des manuels*. Une petite liste d'affaires, présentée en Conseil des écoles de juin, avait été distribuée avant les congés d'été.

Pour les séances de sport, les élèves doivent porter une tenue sportive adaptée. Les jours de sport vous seront communiqués par l'enseignante de la classe. Attendez ses consignes avant d'envisager l'achat de chaussures de gymnase.

Piscine : Des séances seront proposées les vendredis après-midis aux CP, CE1, CE2 à Châteauneuf de Galaure : 6 séances pour les CE2 du 12 septembre au 17 octobre ; 13 séances pour les CE1 du 12 septembre au 19 décembre ; 7 séances pour les CP du 7 novembre au 19 décembre.

Prévoir dans un sac : un maillot de bain (caleçon interdit), une serviette et un bonnet de bain (OBLIGATOIRE), le tout marqué au nom de l'enfant. Horaires (départ 14h20 ; retour : peu avant 16h30). Cette activité obligatoire est soumise à information, transmise en amont des séances. Un certificat médical est demandé pour justifier la non-participation à l'ensemble des séances. Un enfant dispensé restera dans une autre classe de l'école, pendant l'activité piscine.

Les parents volontaires pour accompagner jusqu'au bord du bassin doivent avoir l'agrément.

✂ Ces séances ne peuvent avoir lieu qu'avec le nombre suffisant d'intervenants. ✂

Prochaine session de passage d'agrément (publication sur TMA) : jeudi 4 septembre à 16h, au centre aquatique Bleu Rive (St Vallier) ; sur inscription préalable ET partie théorique en ligne.

Documents à remettre :

- **Assurance scolaire** : Elle n'est pas obligatoire pour les horaires réguliers de l'école mais le devient lors d'activités occasionnelles (sorties). Il est par ailleurs recommandé aux enfants porteurs de lunettes d'être bien couverts. Tout enfant doit être assuré de deux manières : pour les dommages causés et subis : Responsabilité civile (s'il blesse quelqu'un) et Assurance individuelle accident (s'il se blesse seul). Veuillez vérifier ces deux points auprès de votre assurance du type « multirisques », il se peut que vous soyez déjà couverts : il n'est pas nécessaire de cumuler les assurances.

✂ Veuillez fournir au plus tôt le certificat d'assurance de votre enfant. ✂

- **Fiche d'inscription et de renseignements (pré-remplies pour nos anciens élèves)** : Nous vous demandons de la lire / modifier DE MANIERE VISIBLE ET EXPLICITE et d'y apposer vos signatures. Vous devez la réclamer chaque fois que vous avez des changements à nous faire connaître. **C'est notre seul moyen de vous contacter en cas d'urgence.**

- **Autorisation de diffusion** pour notre site « TouteMonAnnée.com » et sa charte, signées, pour des liens numériques école-familles. *Attention, si l'application téléphone TMA notifie de manière instantanée, le blog lui, envoie par mail les actualités des dernières 24h en fin de nuit (tôt le matin).*

En respect du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) : veuillez ne pas photographier ni filmer des enfants sans autorisation des responsables légaux (cours d'école, activités et sorties...).

Élections des parents d'élèves : Elles auront lieu le vendredi 10 octobre. Les parents élus (6 titulaires pour notre école et 2 pour St Martin) siégeront aux trois Conseils des Écoles (minimum) de l'année, réunions pendant lesquelles sont examinées, en présence des élus représentant le Conseil Municipal, toutes les questions relatives à l'école et son fonctionnement. Chacun peut être candidat. Les parents généralement constituent une liste. Il y aura une élection dans chacune de nos écoles, et nous avons voté en Conseil des écoles le vote exclusif par correspondance.

Sou des écoles d'Albon : Cette association, créée en 1951, regroupe les parents volontaires pour l'organisation de manifestations diverses et conviviales **dont les bénéficiaires profitent à tous les enfants de l'école**. En tant que parent, chacun peut être membre et/ou se rendre utile aux diverses manifestations selon ses disponibilités.

Assemblée générale du Sou des écoles : vendredi 12/9 à 19h, salle de réunion à l'étage du gymnase.

Le Sou compte sur vous !

Calendrier des vacances scolaires 2024-2025 (zone A) :

<i>Périodes</i>	<i>Début des congés</i>	<i>Retour en classe</i>
Pré-rentrée des enseignants		28/08/25
Rentrée scolaire des élèves		Lundi 1er septembre 2025
<i>Automne</i>	Samedi 18 octobre 2025	Lundi 3 novembre 2025
<i>Fin d'année</i>	Samedi 20 décembre 2025	Lundi 5 janvier 2026
<i>Hiver</i>	Samedi 7 février 2026	Lundi 23 février 2026
<i>Printemps</i>	Samedi 4 avril 2026	Lundi 20 avril 2026
« pont de l'Ascension »	Jeudi 14 mai 2026	Lundi 18 mai 2026
Début des vacances d'été	Samedi 4 juillet 2025	

Pentecôte : le lundi 25 mai est vaqué pour les élèves (« Pentecôte »), mais le rattrapage des heures est dû pour les enseignants.

Pour des départs en congés, MERCI de respecter ce calendrier officiel. Une lettre d'information est à fournir à la directrice pour tout départ EXCEPTIONNEL hors congés scolaires, au plus tôt, lettre/info qui pourra être transmise à notre Inspectrice ou aux services compétents, car cela nuit à la scolarité des enfants.

Nous ne donnons pas le travail en avance pour les départs familiaux qui empiètent sur des jours de classe.

Réunions de classes : elles auront lieu **à 18h**, dans la salle de classe. **Merci de venir si possible sans les enfants :**

Mardi 9/9 : avec France Alléon pour la classe de petite section	Mardi 16/9 avec Mélanie Benoit-Cattin pour la classe de CE1
Jeudi 11/9 avec Cécile Rodet pour la classe de moyenne section	Jeudi 18/9 avec Laurence Vilcot-Tabarin et Marine Bessenai pour la classe de CE2

Les dates de réunions pour les classes de GS et CP seront définies ultérieurement.

► **L'ensemble de la collectivité scolaire vous souhaite bonne rentrée.** ◀

✂ -----

Coupon à rapporter :

NOM : _____ **Prénom :** _____ **Classe :** _____

Votre enfant porte des lunettes : non oui *Merci de préciser à quels moments :* _____

Votre enfant a-t-il ou aura-t-il un suivi médical (orthophonie, orthoptie, psychomotricité...)?

non oui (nous en communiquer le détail)

A partir du CP : à quel autre enfant peut-on confier le travail en cas d'absence de votre enfant (de la même classe, si possible) ? _____

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) _____

responsable légal de l'enfant _____ en classe de _____

ai bien pris connaissance de ces infos de rentrée 2025 ;

ai compris l'importance de la communication familles-personnel de l'école ;

autorise l'équipe enseignante à utiliser *dans le cadre des activités pédagogiques* les images (photographies ou films) pour : classe, couloirs, cahiers de vie, arts visuels et journaux de classe.

Date : _____

Signature d'au moins un responsable légal :

(si une seule signature, le 2ème responsable légal a aussi pris connaissance de ces informations)